

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## INSCRIPTION

Les prix indiqués s'entendent TVA comprise pour la partie hébergement (en chambres partagées de 2, 3 ou 4 personnes) et restauration. Le voyage est à la charge du participant. Les partitions sont comprises, sauf mention particulière.

Pour bénéficier du tarif « membre », le participant doit être en règle de cotisation au moment de l'inscription.

Les personnes qui ne sont pas membres de l'association doivent s'acquitter :

- soit d'une cotisation de membre à 65 € (33 € pour les moins de 18 ans), qui leur donne droit à tous les services de l'association (y compris un reçu fiscal permettant une déduction de 66%) pour la saison 2022/2023.
- soit de frais de dossier à 40 €.

Les personnes porteuses de handicap et non autonomes doivent être accompagnées.

Suite à l'inscription, un accusé de réception sera adressé. Des informations pratiques seront envoyées en temps utile.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée jusqu'à ce que l'activité soit complète.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

Vous pouvez régler un acompte de votre stage et envoyer le solde au plus tard deux semaines avant le stage. Vous pouvez régler le solde : par chèque l'ordre d'À Cœur Joie (noter au dos du chèque le nom du participant et de l'activité) ou virement. Ce paiement pourra être augmenté de la cotisation (33 € ou 65 €) pour les non-adhérents.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans paiement d'un acompte.

Si le solde n'est pas réglé deux semaines avant la session, la place pourra être proposée à une personne en liste d'attente.

Les participants doivent arriver dès le début de l'activité. Le secrétariat est seul habilité à accorder une dérogation éventuelle.

En cas de désistement, un montant de 75 € restera acquis à À Cœur Joie. Dans tous les cas, il doit se faire par courrier postal ou électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement la quinzaine précédant le début de la session ou lors de celle-ci : pensez à souscrire à une assurance annulation auprès de votre assureur.

L'association À Cœur Joie se réserve le droit de modifier le calendrier ou le contenu des activités ou d'annuler l'une d'elles. Dans ce cas, le montant des inscriptions reçues sera remboursé en totalité.

## AIDES FINANCIÈRES

L'association À Cœur Joie est agréée par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) sous le n° 008860 et est donc habilitée à recevoir une participation financière aux activités sous forme de chèques-vacances. Consultez votre employeur ou votre entreprise.

## ASSURANCE

La cotisation À Cœur Joie permet d'être couvert(e) par l'assurance souscrite par l'association pour la responsabilité civile et en cas d'accident pendant le séjour. Pour les étrangers, des conventions de prise en charge peuvent exister entre la France et le pays d'origine, se renseigner auprès des ambassades. Nous vous recommandons de souscrire une « assistance maladie et rapatriement », le cas échéant, pour la durée des séjours.

## AUTORISATIONS

En m'inscrivant aux activités organisées par À Cœur Joie, j'autorise l'association à utiliser, selon les dispositions légales en vigueur, la (ou les) photos sur la(les)quelle(s) je figure.

Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les clauses d'annulation et les informations contenues sur le site internet de l'association décrivant l'activité (<https://www.choralies.org/>). J'accepte que mes coordonnées personnelles soient diffusées exclusivement à l'ensemble des participants inscrits à cette activité (co-voiturage...).

## COVID 19

À Cœur Joie appliquera les normes sanitaires en vigueur au moment du déroulement du stage.

